

GT FORMATION PROFESSIONNELLE
du 4 juillet 2017**Formation initiale des inspecteurs des Finances publiques généralistes**
lauréats de concours, d'examen professionnel ou promus par liste d'aptitude**- Calendriers de la formation cible -**

Cette fiche reprend et complète les éléments de la fiche II-2 « Organisation des formations » diffusée à l'appui du Groupe de travail "Formation professionnelle" du 21 mars 2017. Elle détaille le calendrier cible de la formation initiale que suivront les inspecteurs lauréats de concours et les contractuels handicapés de catégorie A, d'une part, et les inspecteurs lauréats de l'examen professionnel de B en A ou promus par liste d'aptitude (inspecteurs dits « LEP/LA »), d'autre part.

Il est au préalable rappelé que la fusion des formations de ces deux publics n'est pas envisagée, dans la mesure où l'examen professionnel et la liste d'aptitude, de B en A, doivent conserver une vocation sociale (scolarité plus courte et non probatoire ; nomination et titularisation concomitantes).

Pour autant, l'enrichissement de la formation des inspecteurs « LEP/LA » est proposé.

I- Les inspecteurs stagiaires (lauréats de concours) et les contractuels en situation de handicap de catégorie A

En cible, l'entrée en scolarité des inspecteurs stagiaires (lauréats de concours) et les contractuels handicapés de catégorie A ne serait pas modifiée. Elle resterait donc fixée au 1^{er} septembre N.

Leur formation se décomposerait alors en deux parties : une partie de formation théorique en établissement de septembre N à avril N+1, une partie de formation pratique en direction d'affectation de mai à fin juillet N+1.

- La formation théorique en établissement comprendrait :

- une partie « socle », d'une durée de quatre mois organisée en début de scolarité (septembre à décembre N).

Comme le décrivait la fiche II-3 et ses annexes produites en appui du Groupe de travail du 21 mars, les enseignements dispensés au cours de cette période permettraient d'apporter les éléments de culture et de connaissances de la DGFIP, de ses valeurs, de ses enjeux, de son positionnement au sein du Ministère, de ses partenariats et ses échanges avec l'extérieur.

- puis, une formation « métier » d'une durée de quatre mois. Les stagiaires seraient formés sur un des sept « blocs fonctionnels » actuellement recensés, correspondant à leur premier poste connue vers le 15 décembre N. Elle débiterait au début du mois de janvier N+1 et s'achèverait à la fin du mois d'avril N+1.

- La formation pratique probatoire serait d'une durée de trois mois, effectuée dans les services de la direction d'affectation du stagiaire. Elle débiterait début mai et prendrait fin le 31 juillet N+1, afin de permettre aux stagiaires de bénéficier d'un mois de congé. Cette période serait consacrée à la mise en œuvre pratique des enseignements professionnels reçus dans le cadre du bloc fonctionnel. Les compétences attendues ainsi que les gestes métiers nécessaires seraient définis par l'ENFiP en liaison avec les services d'accueil du stagiaire.

En définitive, les stagiaires bénéficieraient d'une formation commune de quatre mois et seraient formés à leur premier métier pendant une durée de sept mois.

Cette phase de formation statutaire serait complétée, dans le cadre d'un passeport de formation, à compter du 1^{er} septembre N+1 par les formations complémentaires nécessaires permettant aux inspecteurs d'accroître progressivement le niveau de leurs compétences en particulier celles concernant des postes ou des structures spécifiques (par exemple certaines directions nationales spécialisées : DVNI, DNID,...).

II- Les inspecteurs lauréats de l'examen professionnel de B en A et promus par liste d'aptitude

Le calendrier cible de formation des inspecteurs lauréats de l'examen professionnel ou promus par liste d'aptitude comporterait deux phases : une formation socle, puis une phase de formation métier, toutes deux dispensées dans les établissements de formation initiale de l'ENFiP.

- La **formation « socle »**, d'une durée d'un mois, serait dispensée en juillet N. Cette durée est adaptée à la connaissance de la DGFIP et de son environnement par cette catégorie de stagiaires. Le mois d'août serait dédié à la prise de congés annuels.

- Après une phase de découverte de leur direction d'affectation, les lauréats suivraient un cursus de **formation métier** du 15 septembre au 15 décembre.

* * *

Ces calendriers seraient effectifs pour la scolarité 2018-2019 des inspecteurs lauréats de concours et des contractuels handicapés et pour la formation 2019 des inspecteurs lauréats de l'examen professionnel de B en A ou promus par liste d'aptitude.